

FORMATION

TECHNICIEN SUPERIEUR DU BÂTIMENT option ETUDE DE PRIX

(Étudier et métrer un projet – Répondre à l'appel d'offres – Contrôler et optimiser la réponse à l'appel d'offres)

Formation validée par un titre enregistré au RNCP (N°40135) le 15 avril 2025 pour un niveau 5, équivalent BAC +2

Objectifs pédagogiques :

- Étudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel
- Répondre à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel
- Consulter des entreprises et quantifier les ouvrages du projet de construction

Formalisation à l'issue de la formation :

- Titre de **Technicien Supérieur du Bâtiment option Etude de Prix** enregistré au RNCP le 25 avril 2025 pour un niveau 5, (équivalent bac+2), jusqu'au 14 avril 2027 par le ministère du travail.

Les conditions d'obtention du titre :

- 4 mises en situation professionnelles
 - Entretiens devant un jury de professionnels qui valide les compétences.
- Le jury octroie le titre tout ou en partie et détermine les blocs de compétences à rattraper.

Modalités de la formation :

- Dates : **Du 26 mai 2026 au 05 février 2027**
- Durée : **1 076h** (812h en centre + 245h en entreprise + 19h d'examen)
- Lieu : Aactes & Formations – 3, rue du Tonnelier – 44800 SAINT-HERBLAIN
- Horaires : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Stage en entreprise :

- Dates : **Du 30 novembre 2026 au 29 janvier 2027**
- Durée : **245h** (soit 7 semaines)

Equipe encadrante :

- Christophe THOMIN : Directeur
- Cindy PARPAILLON : Responsable administrative et référente handicap
- Vincent LOUET : Coordinateur pédagogique et formateur
- Estelle CHEVALIER : Chargée d'ingénierie de formation et de certification

Publics :

- Salarié.e, licencié.e économique (CSP)
- Demandeur.se d'Emploi,
- Travailleur.se Handicapé.e

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)

Coût pédagogique :

- **12 465,00€ - Remise et financement externe selon statut : consultez-nous pour en savoir plus**

Prérequis :

- Être majeur, niveau bac souhaité mais pas obligatoire, expérience dans le secteur d'activité souhaitée, parler et écrire le français.

Modalités de recrutement :

- Tests + entretien individuel, CV + lettre de motivation.

Modalités et délai d'accès :

- Inscription effective quand la prise en charge est bien reçue par nos services.

Cf. modalités des prises en charge des différents financeurs

Modalités pédagogiques :

- Parcours en présentiel,
- Séance en face et face avec un formateur. Théorie + exercices de mise en application. Méthodes actives, démonstratives, participatives...
- 32 personnes maximum (*cours en demi groupe dès que nécessaire*)
- Une station de travail par apprenant
- Logiciels à jour

Coordonnées :

- Téléphone : 02.28.03.19.53
- Mail : contact@aactesetformations.com
- Adresse : 3, rue du tonnelier – 44800 SAINT-HERBLAIN

DESCRIPTIF DE LA PROFESSION

Le technicien supérieur du bâtiment en étude de prix réalise les études techniques et financières d'un projet de construction. Il intervient en entreprise, en tous corps d'état ou dans une spécialité. Il étudie le dossier de consultation des entreprises (DCE) que lui a remis son supérieur, dans le but de réaliser l'offre de prix et le mémoire technique. Pour cela, il réalise les métrés des ouvrages et consulte les fournisseurs ou les sous-traitants afin d'obtenir les informations techniques et financières nécessaires à l'établissement de son offre. Il détermine ensuite les procédés techniques et l'organisation de chantier. Il étudie la conformité technique et réglementaire de ses propositions. Il peut se déplacer sur le lieu du chantier afin de bien appréhender les différentes contraintes du site qui devront être prises en compte dans l'offre de prix. Pour une opération de réhabilitation, il réalise le relevé et la description de l'état des lieux afin de valider les choix techniques et/ou modes opératoires par exemple. Il réalise l'étude de prix aux déboursés, en détaillant les coûts en matériel, matériaux et main d'œuvre. Il calcule ainsi les prix de vente des ouvrages, puis il rédige la partie technique du mémoire technique en exposant les choix techniques et modes opératoires proposés. Il met au point l'offre de prix avec ses supérieurs hiérarchiques d'un point de vue commercial et peut être amené à participer aux réunions de négociation avec le maître d'ouvrage afin de la défendre. Enfin, le technicien collecte les bilans des affaires réalisées et établit des ratios afin de constituer pour l'entreprise une base de référence qui permettra de vérifier et de sécuriser les offres de prix ultérieures. Le technicien Étude de prix travaille au sein d'une entreprise du bâtiment. Il travaille en collaboration avec son supérieur hiérarchique. Le technicien est soumis fréquemment à des contraintes de respect de délai.

Les principales activités exercées sont les suivantes :

- **Étudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel** : cette activité s'exerce aussi bien au sein d'une structure de maîtrise d'œuvre, de type cabinet d'architecte, cabinet d'économiste de la construction que d'une entreprise du bâtiment. Si le professionnel travaille en entreprise du bâtiment, il étudie le dossier de consultation d'un projet de construction ou de réhabilitation dans le but de réaliser l'offre de prix de l'entreprise. En structure de maîtrise d'œuvre, le professionnel peut travailler à partir d'un projet en cours de conception depuis la phase Esquisse jusqu'à la phase de consultation des entreprises afin de réaliser une estimation budgétaire du projet.

En entreprise du bâtiment, le professionnel :

- Analyse les lots sur lesquels l'entreprise va répondre ;
- Se rend sur le site pour réaliser le relevé de l'état des lieux et prendre connaissance des atouts et contraintes du site ;
- Réalise le métré des ouvrages conformément aux cadres fournis dans l'appel d'offre à l'aide des plans du projet ou de la maquette numérique ;
- Étudie les aspects réglementaires ou de mise en œuvre des ouvrages, pour préparer les propositions de variantes ou de modes opératoires notamment.

En maîtrise d'œuvre, le professionnel :

- Liste les ouvrages et définit les lots le cas échéant ;
- Se rend sur site pour établir le relevé et l'état des lieux des ouvrages dans le cas d'une réhabilitation ;
- Réalise le métré des ouvrages à l'aide des plans du projet ou de la maquette numérique ;
- Étudie l'ensemble des points réglementaires (accessibilité, thermique, incendie, acoustique, etc.) et techniques du projet.

Dans tous les cas, le professionnel travaille seul ou en équipe. Il est en contact avec le maître d'ouvrage (ou la maîtrise d'œuvre) pour obtenir des précisions sur le projet et avec le bureau des méthodes pour la définition des modes opératoires par exemple. Ce professionnel travaille en autonomie sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. En entreprise du bâtiment, il est contraint par les délais de remise des offres imposés par le projet ; en maîtrise d'œuvre, il doit respecter les différentes échéances du maître d'ouvrage et prendre en compte les délais et contraintes des membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

- **Répondre à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel** : le professionnel travaille en entreprise du bâtiment. Il prépare l'offre de l'entreprise en réponse à une consultation. A partir du dossier de consultation, il identifie les caractéristiques (nature, dimensions, matériaux) des ouvrages proposés par la maîtrise d'œuvre ainsi que leurs dispositions constructives puis il réalise le métré du projet sur l'ensemble des ouvrages concernés à partir de plans 2D ou de la maquette numérique. Il consulte les fournisseurs ou sous-traitants afin d'obtenir les informations et prix nécessaires à l'établissement de son offre. Il détermine un projet d'organisation de chantier. Il calcule les sous-détails de prix unitaires des différents ouvrages en fonction des modes opératoires et de l'organisation particulière de son entreprise et évalue les coûts des matériaux, matériels et main-d'œuvre. Il chiffre l'installation de chantier ainsi que les frais de chantier en cohérence avec l'organisation de chantier qu'il a lui-même définie conformément aux pratiques de son entreprise. Après avoir calculé les prix de vente unitaires des ouvrages et des prestations pour le projet, il réalise le devis qui sera joint au dossier de candidature de l'entreprise. Il travaille à l'aide de l'outil informatique pour la lecture des plans et/ou maquette numérique ainsi que pour l'établissement de l'offre : a minima, il travaille avec un tableur sinon un logiciel d'étude de prix. Le professionnel travaille seul ou en équipe, au sein d'une entreprise du bâtiment. Il est en contact avec le maître d'ouvrage (ou la maîtrise d'œuvre) pour obtenir des précisions sur le projet et avec le bureau des méthodes pour la définition des modes opératoires par exemple. Son travail est toujours contraint par les délais de remise des offres imposés par le maître d'ouvrage.

- **Contrôler et optimiser la réponse à l'appel d'offres d'un projet de bâtiment :** Le professionnel met en œuvre un certain nombre de moyens de contrôle et d'optimisation pour présenter une offre de prix la plus pertinente possible économiquement et techniquement et adaptée au projet de construction ou de réhabilitation. Il s'appuie sur la bibliothèque de ratios et sur les synthèses des bilans des affaires réalisées précédemment par l'entreprise pour vérifier les prix de l'offre. Il étudie et propose des variantes de mise en œuvre ou d'ouvrages ainsi que des modes opératoires afin d'optimiser l'offre d'un point de vue technique et économique. Les variantes et modes opératoires ainsi proposées sont conformes aux contraintes du chantier et aux normes et réglementations. Le professionnel doit pouvoir justifier et expliquer ses propositions. En collaboration avec son supérieur hiérarchique, il met au point l'offre de prix et finalise les choix en termes de stratégie commerciale. Il peut être amené à participer aux réunions de négociation ou de mise au point technique avec le maître d'ouvrage afin de défendre l'offre et lors desquelles il est en contact avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Il peut encadrer une équipe de métreurs. Il est soumis fréquemment à des contraintes de respect de délai.

Ce métier s'exerce principalement dans :

- Dans le privé, le Dessinateur Concepteur travaille au sein d'une entreprise du bâtiment et/ou de la construction, ou au sein d'un cabinet Les entreprises générales du bâtiment ;
- Les entreprises du secteur Gros œuvre ;
- Les entreprises des secteurs de l'aménagement finitions.

Les types d'emplois accessibles sont principalement :

- Technicien études de prix ;
- Métreur ;
- Technicien métreur ;
- Chargé d'études ;
- Chargé d'affaires.

REFERENTIEL DE FORMATION

BLOC DE COMPETENCES N° 1 : ÉTUDIER ET METRER UN PROJET DE BATIMENT TRAITE EN BIM OU EN CONVENTIONNEL

DUREE : 420 heures

OBJECTIFS : Identifier et classer les ouvrages par corps d'état à partir d'un plan 2D ou d'une maquette numérique. Appliquer les conventions professionnelles du métré. Extraire et calculer les quantités d'ouvrage à partir des documents du projet. Produire des supports techniques de repérage et de synthèse du métré. Utiliser les outils numériques adaptés aux besoins du métré et de l'étude de prix.

MODALITES D'ÉVALUATION :

À partir des éléments transmis, le candidat devra réaliser le relevé de l'existant et l'étude technique et métré du projet.

Le candidat devra ensuite présenter ses travaux réalisés. Le jury pourra poser des questions en complément de la présentation.

Module	Libellé	Éléments de contenu
1	Réalisation du métré d'un projet de bâtiment tout corps d'état	Organisation d'un projet de construction, le métier de métreur. Le processus BIM, introduction aux outils numériques. Les conventions et normes du bâtiment. Les conventions du dessin. Les conventions du métré. Le croquis de bâtiment. Les plans de repérage. Les bases de calculs de métré. Les technologies du bâtiment. Décomposer une construction tous corps d'état. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Techniques de calculs et organisations des données sur tableur. AutoCAD 2D. Exercices de calculs construction. Calculs des longueurs, surfaces, volumes. Présentation d'une feuille de métré
2	Conception du relevé et la description d'un bâtiment existant	Le relevé de l'existant. Le bâti ancien. L'éco construction. Les matériaux biosourcés. Initiation au reportage photographique technique. Rédaction de fiches de description d'ouvrage.
3	Normes et réglementations du projet	Réglementations et normes du bâtiment. Réglementations spécifiques et urbanisme. Le cycle de vie d'un bâtiment. Développement durable et besoins énergétiques du bâtiment. Conception bioclimatique. La résistance des matériaux. La veille technique et réglementaire. Le recueil d'informations utiles au projet

BLOC DE COMPETENCES N° 2 : REpondre A L'APPEL D'OFFRES D'UN PROJET DE BATIMENT TRAITE EN BIM OU EN CONVENTIONNEL

DUREE : 203 heures

OBJECTIFS : Analyser les données techniques et contextuelles issues du DCE pour organiser le chantier. Concevoir un plan d'organisation de chantier conforme aux exigences du projet et aux capacités de l'entreprise. Élaborer des modes opératoires adaptés et conformes à la réglementation. Planifier les interventions de manière cohérente et réaliste. Communiquer et faire valider les propositions d'organisation et de réalisation.

MODALITE D'ÉVALUATION :

À partir des éléments transmis, le candidat devra réaliser l'étude de prix du projet.

Le candidat devra ensuite présenter ses travaux réalisés. Le jury pourra poser des questions en complément de la présentation.

Module	Libellé	Éléments de contenu
4	Organisation d'un chantier	Le DCE. Plan d'implantation du chantier. Contraintes et spécificité du site chantier. Planification du chantier. Modes opératoires de la réalisation des ouvrages.
5	Consultation des fournisseurs et sous-traitants	Détermination des lots et/ou ouvrages. Analyse des prix. Rédiger une demande de prix- consultation. Choix d'un fournisseur ou sous-traitant. Le devis.
6	Calculs des sous détails de prix	Collecte des informations économiques internes. Le logiciel de métré. Calcul des ouvrages. Rédaction de l'offre de prix. Réponse à l'appel d'offre.

BLOC DE COMPETENCES N°3 : CONTROLER ET OPTIMISER LA REPONSE A L'APPEL D'OFFRES D'UN PROJET DE BATIMENT

DUREE : 189 heures

OBJECTIF : Formaliser et présenter une offre de prix complète, techniquement et financièrement argumentée. Développer des compétences en communication technique et commerciale dans un cadre de négociation. Concevoir et évaluer des variantes techniques adaptées au contexte du chantier. Produire un bilan technico-économique structuré à partir des données de l'affaire. Renforcer l'esprit d'analyse critique et de synthèse des offres concurrentes et des données techniques. Mobiliser des outils et des méthodes de gestion de données pour fiabiliser les choix techniques et économiques.

MODALITE D'EVALUATION :

À partir des éléments transmis, le candidat devra optimiser l'offre de prix.

Le candidat devra ensuite présenter ses travaux réalisés. Le jury pourra poser des questions en complément de la présentation.

Module	Libellé	Éléments de contenu
7	Description de l'offre de prix	Aspects juridiques et contractuels dans la présentation de l'offre. Analyse critique d'offres concurrentes Gestion des objections et négociation. Préparation documentaire des supports visuels. Communication non verbale et posture professionnelle.
8	Réalisation des variantes de projets	Introduction aux variantes et enjeux stratégiques. Analyse réglementaire et normative des variantes. Conception et modélisation des variantes. Communication et argumentation des variantes auprès des parties prenantes.
9	Réalisation d'un bilan de l'affaire	Notions fondamentales de gestion financière et économique et méthode de collecte des données. Calculs de ratio. Organisation et gestion des bases de données d'entreprise. Présentation du bilan de l'affaire

ÉVALUATION CERTIFICATIVE : Obtenir le titre de Technicien Supérieur du Bâtiment option Étude de Prix

DUREE : 19 heures au centre

OBJECTIF : Valider les compétences acquises à l'issue du parcours pédagogique.

MODALITE D'EVALUATION : Mises en situations professionnelles simulées – Entretiens

Libellé	Éléments de contenu
4 Mise en situations professionnelles simulées	Le candidat devra : - Réaliser le relevé de l'existant - Réaliser l'étude technique et métré - Réaliser l'étude de prix - Contrôler et optimiser la réponse à l'appel d'offres.
Entretien technique	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
Entretien final	Sans objet

Période de stage : Mise en application en situation réelle

DUREE : 245 heures en entreprise

OBJECTIF : Mettre en œuvre les compétences acquises sur le parcours pédagogiques en situation de travail.

MODALITE D'EVALUATION : Évaluation des compétences par un tuteur professionnel.

Récapitulatif des logiciels étudiés

Cours en face à face avec un formateur, exercices, mise en application (Tutorée).

	Libellé	Éléments de contenu
Excel	Utiliser le logiciel de tableur	Créer les outils nécessaires à la formation du stagiaire. Un CCTP, un tableau de métrés
AutoCAD	Dessiner des plans en 2D.	Dessiner en 2D des plans pour les entreprises.
Logiciel de métré	Métré un projet	Quantifier un projet en utilisant un logiciel de métré.

Accompagnement

Libellé	Éléments de contenu
Visite de stage	Le centre de formation dépêchera un tuteur qui évaluera l'apprenant sur son poste de travail
Accompagnement pédagogique	Bilan collectif à mi-parcours, rendez-vous individuel à la demande Plateforme de formation, matériauthèque et bibliothèque à disposition. Aide à la recherche de stage
Accompagnement administratif	Aide à la rémunération individuelle, etc...
Accompagnement FOAD (distanciel) (si besoin dans le parcours)	Suivi pédagogique et technique par un tuteur et/ou le formateur référent, plateforme de formation en ligne...

Document remis à titre indicatif. Aactes & Formations se réserve le droit de modifier la répartition des heures.

CALENDRIER DE FORMATION

Session mai 2026

Dates :

- Du 26 mai 2026 au 05 février 2027

Durée :

- 831 heures en centre (soit 23,7 semaines // soit 119 jours)
- 245 heures en entreprise (soit 7 semaines // soit 35 jours)

➔ Durée totale du parcours : 1 076h (incluant les 19h d'examen)

Horaires (du lundi au vendredi) :

- 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Lieu :

- Aactes & Formations – 3, rue du Tonnelier – 44800 SAINT-HERBLAIN

Dates du stage en entreprise :

- Du 30 novembre 2026 au 29 janvier 2027

Période de congés :

- Lundi 13 juillet 2026 (soit 1 journée)
- Du 03 au 21 août 2026 (soit 15 jours)
- Du 21 décembre 2026 au 1^{er} janvier 2027 (soit 8 jours)
- Lundi 1^{er} février (soit 1 journée)

Nos chiffres clés :

Nouvelle formation 2026

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Pour obtenir l'obtention de la certification, le candidat devra réaliser **4 mises en situations professionnelle simulées** :

Phase 1	Relevé de l'existant
Phase 2	Etude technique et métré
Phase 3	Etude de prix
Phase 4	Optimiser l'offre de prix

Puis passer l'**entretien technique** et l'**entretien final** devant un jury de 2 professionnels

Le jury consulte le livret d'**Évaluation en Cours de Formation** ainsi que le **Dossier Professionnel**.

LA CERTIFICATION A L'ISSUE DU PARCOURS DE FORMATION

Les conditions d'obtention du titre :

- 4 mises en situation professionnelle simulées + 2 entretiens devant un jury de professionnels.

Si le candidat obtient les 3 blocs de compétences alors il valide le titre.

Conditions de non présentation au passage du titre :

- 15 jours d'absence en centre de formation (*période de stage en entreprise comprise*)
- 6 jours d'absence durant la période en entreprise
- Le stagiaire n'a pas réalisé à minima 60% de la période de stage en entreprise

Motifs recevables de non présentation à la validation finale :

- Certificat médical
- Arrêt de travail
- Cas de force majeure justifiée

Si le candidat est dans l'un de ces cas, alors une épreuve de rattrapage lui sera proposé.

Conditions de rattrapage :

- **En cas de réussite partielle**, le jury peut proposer l'attribution d'un ou de plusieurs « blocs de compétences ». Pour obtenir le ou les autres blocs restants, le candidat pourra se présenter à une autre session de validation, il repassera l'épreuve manquante (*mise en situation + entretien devant un jury*).
Le candidat dispose d'un an à partir de l'obtention du 1^{er} bloc de compétences pour repasser ses épreuves moyennement un coût financier de 65,00€ net par bloc de compétences (*incluant la mise en situation + la soutenance devant le jury*).
- **En cas d'échec complet au titre**, le candidat peut être autorisé à s'inscrire à une nouvelle et unique session de validation dans un délai d'un an à compter de la date d'examen de fin de formation moyennement un coût financier de 260,00€ net (*incluant les 4 mises en situations professionnelles + entretiens devant le jury*).
Sinon, au terme d'un an d'expérience, le candidat peut être validé grâce au dispositif de la VAE : recevabilité, élaboration du livret 2 et oral devant le jury.

LA CERTIFICATION PAR L'OBTENTION DES BLOCS DE COMPETENCES

Cette certification est « découpée » en blocs de compétences. Pour obtenir la certification, la totalité des blocs de compétences devra être validée.

Conditions d'obtention :

Si un candidat souhaite être formé à un seul bloc de compétences, et s'il est validé à l'issue de ce bloc, il recevra un certificat de compétences de ce bloc.

S'il souhaite être validé de notre certification toute entière et n'être formé que sur une partie de ces blocs, il devra passer l'ensemble des épreuves : mise en situation professionnelles simulées et soutenance orale devant un jury.

Pour être dispensé d'un ou de plusieurs blocs, il devra présenter un dossier professionnel dans lequel on trouvera ces différents diplômes, son expérience avec des preuves telles qu'un contrat de travail, un CV et des dessins attestant des compétences clés du dessinateur concepteur en bâtiment.

Si ce dossier obtient une recevabilité de la part du directeur pédagogique, le candidat pourra accéder à la certification soit par le biais de la VAE, soit par le biais de la formation. Dans ce dernier cas, il participera à l'ensemble des épreuves de la validation : mise en situation professionnelle et entretien avec le jury.

Conditions de rattrapage :

En cas d'échec à un bloc de compétences, le candidat pourra s'inscrire à une nouvelle session de validation pour obtenir le bloc manquant moyennement un coût financier de 65,00€ net par bloc de compétences (*incluant la mise en situation + la soutenance devant le jury*).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Remplacements / Annulations / Reports

Formations courtes (moins de 3 mois) et entreprises :

1.1.1 Toute session de formation commencée est due en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

1.1.2 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les sessions intra-entreprises et pour les sessions inter-entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.1.3 Aactes & Formations se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Aactes & Formations informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

Formations longues certifiantes :

1.2.1 : Si par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue (accident ou maladie grave), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le présent contrat sera résilié à réception des justificatifs appropriés. Dans ce cas, les prestations seront rémunérées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

1.2.2 : En revanche, en cas d'abandon ou de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire pour tout autre motif, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

- solde des prestations au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat,
- versement, à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire, à hauteur de 30 % du coût restant.

1.2.3 : La convention pourra également être résiliée par l'organisme de formation en cas de non-paiement ou de retard de paiement d'une seule mensualité telle que fixée à l'article 7 ci-dessus. Dans ce cas, le contrat sera résolu de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours, sans autre formalité judiciaire et selon les modalités financières précisées au 1.2.2

2. Règlement de la formation

2.1 Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session ou devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale et au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2 En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme financeur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation. (cf. conditions financières du contrat ou de la convention)

2.3 Pour les sessions intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre Aactes & Formations et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € net par personne supplémentaire.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de Aactes & Formations, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de Aactes & Formations.

3.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité l'action de formation à laquelle il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stagiaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

3.3 Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission à l'action de formation.

4. Moyens pédagogiques et techniques

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de Aactes & Formations. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de Aactes & Formations.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de Aactes & Formations sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client (le stagiaire) s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à Aactes & Formations cédant ou en communiquant ces documents.

5. Acceptation des CGV

La participation à une session de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

6. Informatique et libertés

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Aactes & Formations en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Aactes & Formations pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Aactes & Formations.

7. Communication

Le client autorise expressément Aactes & Formations et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

8. Données personnelles

Aactes & Formations prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients/stagiaires et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés »

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Aactes & Formations et ses clients relèvent de la loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Aactes & Formations qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

10. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par Aactes & Formations à son siège social au 3 rue du Tonnelier, 44805 SAINT HERBLAIN.

(CGV actualisées le 22/11/2019)